

Image not found or type unknown



Acte de saisie vente non notifié

Par **PASCAL**, le **05/11/2008 à 11:59**

UN ACTE DE SAISIE PEUT IL S APPLIQUER AVANT SA NOTIFICATION

Par **Tisuisse**, le **05/11/2008 à 12:03**

Bonjour,rnrnC'est trop court comme question. Si vous pouviez nous en dire + pour mieux comprendre le contexte ? Merci.rnrnPar ailleurs, un bonjour au début, un merci à la fin, et ne pas écrire en majuscule (on a l'impression que vous hurlez) seraient très appréciés car les spécialistes qui vous répondent le font de manière bénévole. Alors, merci pour eux.

Par **ellaEdanla**, le **05/11/2008 à 14:04**

Bonjour,rnrneffectivement, il faut nous en dire plus. rnrnDonnez-nous plus de détails sur la procédure mise en place auparavant. Dîtes-nous de quelle saisie il s'agit ? saisie vente, saisie attribution, saisie conservatoire ... ?rnrnA vous lire,rnrnCordialement.